

L-2632250.1, Groupe E SA, UN/C 860940

Übertragungsleitung

Allgemeine Infos

Gesuchsnummer

L-2632250.1

Name/Bezeichnung der Anlage

18 kV-Kabel zwischen Mast Nr. 75 der Leitung L-173605 und den Transformatorenstationen Galteren

Projektbeschreibung

Neue 18 kV-Kabel

Sammelgesuch/Projektnummer

Koord. X Von

2'584'146

PLZ

1712 Tifers FR

Koord. X Nach

2'584'024

PLZ

1712 Tifers FR

Koord. Y Von

1'183'598

Koord. Y Nach

1'183'473

Gesuchsteller

Groupe E SA (124203)

Route de Morat 135

1763 Granges-Paccot

Kontaktperson

Sébastien Vésy

esti@groupe-e.ch

Betriebsinhaber

Groupe E SA (124203)

Route de Morat 135

1763 Granges-Paccot

Kontaktperson

Sébastien Vésy

esti@groupe-e.ch

Rechnungsadresse

Groupe E SA (6802)

Route de Morat 135

1763 Granges-Paccot

Kontaktperson

Andreas Brügger

andreas.bruegger@groupe-e.ch

Données pour

Nouvelle construction

Niveau de réseau (Lien vers le modèle de niveau de réseau)

Modification de projet

Remplacement de projet

☒ Ja ☐ Nein

5

Justification du projet selon Directive 235 point 1.1.3 d

Informations sur les provisoires

Provisoire / Durée d'exploitation jusqu'au

Mise en service prévue des installations provisoires le

Approvisionnement du chantier en électricité

☐ Ja ☐ Nein

La ligne fournit l'énergie pour une remontée mécanique sous licence fédérale

Nom de l'installation

Numéro de l'installation

Parcs éoliens:

Le projet est-il une installation pour l'aménagement d'un parc éolien pour lequel le Guichet Unique Energie éolienne/OFEN a effectué la coordination des avis des autorités fédérales (art. 14, al. 4, LEne et art. 7, al. 1, OEne)?

☐ Ja ☒ Nein

Si oui: Indiquez le numéro d'identification attribué par le Guichet Unique

Tension: Système

	Fréquence [Hz]	Tension nominale [kV]	Tension d'exploitation [kV]	Nombre de ternes / conducteurs
Système 1	50	24	18	1

Evaluations selon ORNI

Des mesures sont-elles nécessaires pour se conformer à l'ORNI?

☐ Ja ☒ Nein

Si oui, lesquelles?

Si autres, lesquelles?

Une dérogation au sens de l'ORNI est-elle nécessaire?

☐ Ja ☒ Nein
Spécifications de longueur Lignes

Ligne aérienne: Longueur totale (m)

Ligne aérienne: Longueur modifiée/nouvelle (m)

Ligne aérienne: Longueur démontée (m)

Câble: Longueur totale (m)

174

Câble: Longueur modifiée/nouvelle (m)

174

Câble: Longueur démontée (m)

Conduites: Longueur totale (m)

173

Conduites: Longueur modifiée/nouvelle (m)

174

Conduites: Longueur démontée (m)

Autres données Lignes**Câble****Type de câble**

Câble à masse/à huile

☐ Ja ☒ Nein

Autre, lequel?

☒ Ja ☐ Nein

Autre, lequel?

Matière synthétique

Conditions de pose (le tracé du câble existant sans aucune intervention dans le sol doit être indiqué sur les plans)

Sous terre

☐ Ja ☐ Nein

Si enterré: recouvrement minimal (m)

Dans gaine pour câble, posé dans une conduite

☒ Ja ☐ Nein

Dans gaine pour câble, câbles monoconducteurs dans conduites séparées

☐ Ja ☐ Nein

Si dans gaine pour câble: recouvrement minimal (m)

0.8

Dans un bâtiment

☐ Ja ☐ Nein

Dans un tunnel accessible/un canal pour conduites

☐ Ja ☐ Nein

Dans un cours d'eau

☐ Ja ☐ Nein

Autre, lequel?

Type de protection/matériau

Tuyau en matière synthétique

☒ Ja ☐ Nein

Bloc de tuyau en béton

☐ Ja ☐ Nein

Tyau en ciment/en béton

☐ Ja ☐ Nein

Tyau en acier	☐ Ja ☐ Nein
Plaque de protection	☐ Ja ☐ Nein
Caniveau	☐ Ja ☐ Nein
Tablar/Chemin de câble	☐ Ja ☐ Nein
Autre, lequel?	

Section de câbles (mm²)
Si autres, lesquelles?

XKDT 3x (1x95 Al / 16 Cu)
XKDT

Type de câble
Si autres, lesquelles?

Matériau conducteur Cu	☒ Ja ☐ Nein
Matériau conducteur Al	☒ Ja ☐ Nein
Matériau conducteur Ad	☐ Ja ☐ Nein
Autre matériau conducteur, lequel?	

Courant de défaut à la terre unipolaire maximum (A)	77.07
Courant limite selon CEI 60287 (A)	221

Facteur de surcoût (FS)

Indication du facteur de surcoût
La feuille de calcul pour le facteur de surcoût est-elle jointe? ☐ Ja ☒ Nein

Remarques

Remarques

Neue unterirdische 18kV-Verbindung zwischen der Mast Nr. 75 der Leitung L-173605 und den neuen Transformatorenstationen Galteren. Von Mast Nr. 75, Einzug eines neues Kabels vom Typ XKDT 3x (1x95 Al / 16 Cu) in eine neue PE-Rohr Ø120 auf einer Länge von 174 M. bis Galteren. Neue Aushub von 174 M. zu realisieren. Neue Nummer erwünscht.

Coûts de construction

Coûts de construction en CHF (Orientation sur l'évaluation des coûts)	17000
---	-------

Données complémentaires

Protection des eaux

Protection des eaux (Cartes disponibles selon le système d'information géographique SIG cantonal)

Dans zone de protection des eaux S1	☐ Ja ☒ Nein
Dans zone de protection des eaux S2	☐ Ja ☒ Nein
Dans zone de protection des eaux S3	☐ Ja ☒ Nein
Dans périmètre de protection des eaux	☐ Ja ☒ Nein
Dans secteur de protection des eaux Au	☒ Ja ☐ Nein
Si autre, laquelle?	

Protection des eaux (Cartes disponibles selon le système d'information géographique SIG cantonal)

Eaux superficielles	☐ Ja ☒ Nein
Cours d'eau souterrain/endigué	☐ Ja ☒ Nein

Liquides polluants

Des parties de l'installation contiennent-elles des liquides polluants?	☐ Ja ☒ Nein
Si oui: Les recommandations de l'ASE 2.19 (protection des masses d'eau lors de la construction et de l'exploitation des installations électriques) sont-elles respectées ?	☐ Ja ☐ Nein

Sécurité sismique

La directive ESTI N° 248 Sécurité sismique de la distribution d'énergie électrique en Suisse sera respectée	☒ Ja ☐ Nein
---	--

Protection du paysage, de la nature et du patrimoine

Adresses électroniques: Recueil systématique fédéral, Géoportail fédéral, Géoportails cantonaux, Thèmes environnementaux de l'Ossice fédéral de l'environnement OFEV (y.c. le droit de l'environnement),

Directive OFEV Manuel EIE

Pour les données avec * cf.: <https://map.geo.admin.ch>

* IFP (Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels)

☐ Ja ☒ Nein

* Sites marécageux

☐ Ja ☒ Nein

* Sites dignes de protection (ISOS), sites historiques, monuments naturels ou culturels

☐ Ja ☒ Nein

Réserve paysagère cantonale

☐ Ja ☒ Nein

Réserve paysagère communale

☐ Ja ☒ Nein

* Zone alluviale

☐ Ja ☒ Nein

* Prairie ou pâturage sec

☐ Ja ☒ Nein

* Haut-marais ou marais de transition

☐ Ja ☒ Nein

* Bas-marais

☐ Ja ☒ Nein

* Site de reproduction des batraciens / zones humides

☐ Ja ☒ Nein

* Réserve aquatique et sanctuaire d'oiseaux migrateurs

☐ Ja ☒ Nein

* District franc fédéral

☐ Ja ☒ Nein

* Parc relevant de l'ordonnance sur les parcs

☐ Ja ☒ Nein

Réserve naturelle cantonale

☐ Ja ☒ Nein

Réserve naturelle communale

☐ Ja ☒ Nein

Biotope à protéger selon art. 18 LPN

☐ Ja ☒ Nein

Surfaces d'assolement

☒ Ja ☐ Nein

Forêt

Respect de la distance forestière cantonale

☒ Ja ☐ Nein

Défrichement nécessaire

☐ Ja ☒ Nein

Exploitation préjudiciable:

Limitation hauteur des arbres nécessaire

☐ Ja ☒ Nein

Petite exploitation non forestière

☐ Ja ☒ Nein

Infrastructures concernées

Installations électriques à courant faible selon art. 3 OPIE

☐ Ja ☒ Nein

Si oui, des mesures de protection sont-elles nécessaires?

Routes nationales

☐ Ja ☒ Nein

Routes cantonales

☒ Ja ☐ Nein

Routes communales

☒ Ja ☐ Nein

Impact sur SwissMobile - Chemins pédestres et de randonnées/Itinéraires à vélo

☐ Ja ☒ Nein

* Voies de communications historiques IVS

☒ Ja ☐ Nein

Installations de conduites (Les installations qui pourraient porter atteinte à la sécurité d'une exploitation d'installation de transport par conduites existante au sens de l'art. 1 de la loi sur les installations de transport par conduites (LITC, RS 746.1) nécessitent l'accord de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), l'octroi d'un numéro d'autorisation de l'IFP remplit la condition de cet accord.)

Installations de tubes (gaz et pétrole cf. art. 3 OITC)

☐ Ja ☒ Nein

L'installation soumise avec cette demande porte-t-elle atteinte à une installation de transport par conduites au sens de l'art. 1 LITC ou de l'art. 3 OITC ?

☐ Ja ☒ Nein

Si oui: Indiquez le numéro d'identification attribué par l'IFP (Sur ce lien, vous devez préalablement indiquer le projet à l'IFP pour que celle-ci puisse créer un numéro d'identification.):

Zone explosive (réservoir/installation de gaz, etc.)

☐ Ja ☒ Nein

Domaine public

☒ Ja ☐ Nein

Si autres, lesquelles?

Fouille sur le domaine public

Autorisation est disponible:

Servitudes

Tous les accords/autorisations d'intervention sur la propriété d'autrui sont disponibles

Si non, les notifications personnelles (art. 31 LEx) ont-elles été adressées?

Autorisation écrite disponible

Autorité cantonale

Autorité communale

Les propriétaires d'ouvrages (p.ex., ponts, cours d'eaux souterrains, tuyaux d'irrigation)

Chemins de fer cf. directive ESTI n° 235 annexe 4, i

(rapprochement, système de mise à la terre, etc.)

Si oui compléter la section "Informations complémentaires: Critères spéciaux" et indiquer lequel?

L'avis du chemin de fer concerné selon la directive ESTI N° 235 Anhang 4, i est-il joint?

Faut-il s'attendre à un impact sur/par des installations ferroviaires (cf. art. 2, al. 1, OPIE) ?

Critères spéciaux

Le projet se situe hors de la zone à bâtir ou il est répondu oui à l'une des questions suivantes: Compléter la section "Informations complémentaires: Critères spéciaux"

Selon le plan de zones communal, le projet se situe

Bauzone

A proximité d'une zone non constructible (Cadastre RDPPF/ Annexe 1 OGéo)

Zone à risque selon carte de dangers cantonale

Site pollué (site contaminé y.c. les surfaces dont l'évaluation finale est encore attendue ou en traitement) selon Cadastre en ligne des cantons et de la Confédération

Informations complémentaires: Critères spéciaux

Construction hors de la zone à bâtir

La demande est accompagnée d'une justification d'implantation comprenant les sujets suivants:

Notice d'impact environnementale selon module 2, ch. 1.3 de la directive OFEV Manuel EIE

Rapprochement à une zone d'interdiction de bâtir: Si oui, la zone assectée par l'ensemble du projet (installations de chantier comprises)? Plan de situation coté ou justification que les distances de protection resp. d'interdiction de construire sont respectées si les distances horizontales suivantes ne sont pas respectées?

Distance à la **ligne aérienne à haute tension** inférieure à

20 m, dans le cas d'immeubles de grande hauteur, par rapport au conducteur le plus éloigné (justification selon OLEI)

Distance à la **ligne aérienne à haute tension** inférieure à

5 m pour les bâtiments et installations, à partir de leur socle de fondation ou aux parties du support (justification selon OLEI), si distance inférieure, clarifier la zone d'influence de la mise à la terre structurelle avec le propriétaire du câble et joindre le résultat

Distance au rail extérieur d'**installation ferroviaire**,

inférieure à (cf. directive ESTI n° 235 annexe 4, i) 50 m

(preuve sur la base des zones réservées, alignements LCdF/ OCF et art. 98 ss OLEI)

Distance à l'axe de la **route nationale** inférieure à **50**

m (justification sur la base des zones réservées, alignements selon LRN/ ORN et art. 114 ss OLEI)

Distance au **bord de la chaussée cantonale** inférieure à

10 m (justification du respect des interdictions de construire selon la législation cantonale)

Ja

☒ Ja ☐ Nein

☐ Ja ☐ Nein

Ja

Ja

Nicht notwendig

☐ Ja ☒ Nein

☐ Ja ☒ Nein

☐ Ja ☒ Nein

ausserhalb

☒ Ja ☐ Nein

☐ Ja ☒ Nein

☐ Ja ☒ Nein

☐ Ja ☒ Nein

☐ Ja ☒ Nein

☐ Ja ☒ Nein

☐ Ja ☒ Nein

☐ Ja ☒ Nein

☐ Ja ☒ Nein

☒ Ja ☐ Nein

Distance au **bord de la chaussée communale** inférieure à **5 m** (justification du respect des interdictions de construire selon la réglementation locale d'aménagement et de constructions) ☒ Ja ☐ Nein

Distance à la **limite du bien-fonds** inférieure à **5 m** (justification du respect des interdictions de construire selon la réglementation locale d'aménagement et de constructions) ☒ Ja ☐ Nein

Distance aux **canalisations à haute pression** inférieure à **30 m** (preuve sur la base de l'art. 123 ss. OLEI et art. 17 al. 2 OSITC) ☐ Ja ☒ Nein

Distance aux **réservoirs (hors-sol ou enterré)** inférieure à **30 m** (justification selon art. 129 ss OLEI) ☐ Ja ☒ Nein

Distance à la **lisière de la forêt** inférieure à **30 m** (justification du respect de la distance à la lisière de la forêt selon la législation forestière cantonale) ☐ Ja ☒ Nein

Distance aux **eaux** (cours d'eau souterrain/de surface et eau **stagnante**) inférieure à **20 m** (justification du respect de l'espace réservée aux eaux selon art. 41a, 41b ou art. 62 OEaux) ☐ Ja ☒ Nein

Zone à risque selon carte de dangers cantonale

Danger de crues ☐ Ja ☒ Nein

Si oui: Degré de risque selon carte de dangers cantonale:

Autre zone de la carte de dangers concernée ☐ Ja ☒ Nein

Si oui, laquelle? ☐ Ja ☒ Nein

Site pollué

Registre cantonal ☐ Ja ☒ Nein

Registre militaire ou aérodrome civil ☐ Ja ☐ Nein

Registre chemins de fer ☐ Ja ☐ Nein

Documents à transmettre

Après avoir sélectionné "Ajouter un document", saisissez une désignation unique pour chaque document dans le champ Titre /

Désignation. La désignation doit comporter 3 segments :

désignation du document - par ex. situation

numéro de plan ou de document, choisi par le requérant

date de la dernière modification du document

Exemple de titre : Situation_221133B_16.05.2023

Extrait de carte (p.ex. Ech. 1:25000)

Plan de situation (p.ex. Ech. 1:5000)

Plan de	24.04.2026	Plan de fouille_CE26-058_23.04.2026.pdf
---------	------------	---

Mise en câble Galteren n75_2026-063_23.04.2026_	24.04.2026	Mise en câble Galteren n75 2026-063_23.04.2026_.pdf
--	------------	--

Annexes supplémentaire selon directive ESTI N° 235

Plan de	24.04.2026	Plan de câble_CE26-058_23.04.2026.pdf
---------	------------	---------------------------------------

Liste Eigentümer_16.03.2026	24.04.2026	Liste Eigentümer_16.03.2026.pdf
-----------------------------	------------	---------------------------------

Bewilligung	24.04.2026	Bewilligung Gemeindestrasse_04.03.2026.pdf
-------------	------------	--

Bewilligung	24.04.2026	Bewilligung Kantonalstrasse_09.03.2026.pdf
-------------	------------	--

Concept pédologique général pour ligne_17.01.2020	24.04.2026	Concept pédologique général pour ligne 17.01.2020.pdf
--	------------	--

Conclusion

L'installation est-elle conforme à l'ordonnance sur les installations électriques à courant fort (OICF), de l'ordonnance sur les lignes ☒ Ja ☐ Nein

électriques (OLEI) et l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) ?

Si vous déposez une demande en tant que requérant pour un tiers, vous devez déposer une autorisation (procuration) de l'exploitant avec la demande.

L'autorisation est jointe à la demande

☐ Ja ☒ Nein

Si une dérogation est nécessaire, une demande justifiée doit être présentée.

Avez-vous ajouté toutes les pièces jointes requises mentionnées ?

☒ Ja ☐ Nein

Le formulaire a été complété de manière conforme à la réalité.

☒ Ja ☐ Nein

Datum:

Unterschrift:

Name in Blockschrift:

Datum:

Unterschrift:

Name in Blockschrift:

Hauptsitz
Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI
Luppmenstrasse 1
8320 Fehraltorf
Telefon +41 58 595 18 18
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

Niederlassung
Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Route de la Pâla 100
1630 Bulle
Telefon +41 58 595 19 19
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch